

# Quelles démarches pour engager du personnel ?

Pour pouvoir satisfaire une clientèle de plus en plus large, votre client a décidé d'engager du personnel.

Accompagnez-le dans ses démarches et évaluez avec lui si sa société est suffisamment rentable pour recruter du personnel.

Laurent Hautecoeur - Cogitas

Lorsqu'elle a décidé d'engager du personnel, ma cliente s'est adressée aux experts UCM.

Ils l'ont informée sur les aides et réductions de charges patronales auxquelles elle avait droit et elle a pu prendre les bonnes décisions pour son recrutement.

## À quoi doit penser mon client avant d'engager du personnel ?

Recruter du personnel a un coût. Cette charge supplémentaire se justifie-t-elle par rapport au retour potentiel sur le chiffre d'affaires de votre client ? C'est le premier élément à considérer.

Par ailleurs, votre client doit se poser des questions d'ordre pratique :

- Va-t-il engager du personnel à temps plein ou temps partiel ?
- Quel profil recherche-t-il ?
- Dispose-t-il d'un règlement de travail ?
- Quel contrat doit-il conclure ?

Pour l'aider à trancher ces questions sur le recrutement, suggérez-lui de s'adresser aux [conseillers UCM](#).

## Recruter du personnel en pratique

Pour engager du personnel, votre client doit accomplir une série de démarches administratives. Il doit également calculer le coût de l'engagement, tenir compte des réductions et primes existantes, des mesures du tax shift...

En pratique, que conseiller à votre client ?

- [La formation réussir son premier engagement](#) : les clés en main pour réussir son recrutement.
- [Le Secrétariat social UCM](#) : un accompagnement à chaque étape du recrutement, comprenant aussi la gestion salariale.
- [Les séances d'information sur le droit social](#) : les règles et obligations à respecter en tant qu'employeur.

### Engager du personnel, un coup de pouce pour mon client ?

**Accompagnez-le** dans ses démarches administratives et **évaluez avec lui** si sa société est **suffisamment rentable** pour **recruter du personnel**.

Une des mesures phares du **Tax shift** est le **1<sup>er</sup> travailleur** dit "**gratuit**". Pour le premier engagement, l'employeur est **exonéré des cotisations patronales de base de sécurité sociale**, et ce à **vie** !

Calculez [le coût de votre premier engagement](#) grâce à notre simulateur.

### [Plus d'infos ?](#)

---

La société de votre client accueille maintenant ses premiers employés !

**Prochaine étape ?** Les affaires marchent bien, votre client envisage-t-il de [s'associer](#) ?

Découvrez comment l'accompagner au mieux dans cette nouvelle étape décisive.

**J'aide mon client à créer son entreprise**

**Devenir indépendant à titre principal**

**Faire appel à un conjoint aidant**

**Passer en société**

**S'associer**